



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Guyane

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2021 - 31/12/2021
Version	2021.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	21/07/2022

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP003
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Guyane
Période de programmation	2014 - 2022
Version	13.0
Numéro de la décision	C(2021)5209
Date de la décision	08/07/2021
Autorité de gestion	Région Guyane
Organisme de coordination	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	14
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	26
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	27
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	27
1.f1) ATLSBS.....	28
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	32
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	33
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	33
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	34
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	34
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	36
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	37
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	37
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	38
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	39
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	39
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	41
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	42
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	42
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	42
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	43

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]	46
5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	48
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	49
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	50
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	51
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	53
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	54
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	55
Annexe II	56
Documents	66

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			3,83	34,40	11,13
	2014-2020			3,40	30,54	
	2014-2019			2,41	21,65	
	2014-2018			0,91	8,17	
	2014-2017			0,40	3,59	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021					98,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018			8,00	8,16	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021			1 230,00	112,02	1 098,00
	2014-2020			1 030,00	93,81	
	2014-2019			1 030,00	93,81	
	2014-2018			1 030,00	93,81	
	2014-2017			251,00	22,86	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	3,62	60,23	3,62	60,23	6,01	
	2014-2020	1,84	30,62	1,84	30,62		
	2014-2019	1,50	24,96				
	2014-2018	0,98	16,31	0,98	16,31		
	2014-2017	0,18	3,00	0,18	3,00		
	2014-2016						
	2014-2015						
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	8 193 112,29	90,31	3 289 848,38	36,26	9 071 728,24
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	640 513,99	29,84	627 230,89	29,22	2 146 705,88
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	14 290 816,55	88,69	6 455 996,67	40,06	16 113 947,87
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	250 200,00	40,90	250 200,00	40,90	611 764,71
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	4 833 132,85	63,88	2 929 999,06	38,72	7 566 393,33
M21	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 143 000,00	91,08	1 064 000,00	45,22	2 352 941,18
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	30 350 775,68	80,16	14 617 275,00	38,61	37 863 481,21

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2021	0,95	56,91	0,57	34,14	1,67
		2014-2020	0,80	47,92	0,80	47,92	
		2014-2019	0,73	43,73	0,73	43,73	
		2014-2018	0,65	38,94	0,65	38,94	
		2014-2017	0,50	29,95	0,50	29,95	
		2014-2016					
		2014-2015	0,12	7,19			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	10 761 968,83	58,27	4 058 963,27	21,98	18 470 588,24
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	4 164 048,00	98,88	1 873 249,25	44,48	4 211 168,06
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	14 926 016,83	65,81	5 932 212,52	26,15	22 681 756,30

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)		2014-2021			18 178 675,53	91,30	19 910 852,94
		2014-2020			13 276 890,64	66,68	
		2014-2019			8 623 106,40	43,31	
		2014-2018					
		2014-2017			6 240 734,79	31,34	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	17 063 912,98	85,70	9 379 281,40	47,11	19 910 852,94
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 271 062,33	51,78	3 196 706,96	50,60	6 317 647,06
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	4 198 801,78	63,17	4 065 653,32	61,16	6 647 058,82
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	434 464,00	36,03	96 214,73	7,98	1 205 882,35
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	24 968 241,09	73,26	16 737 856,41	49,11	34 081 441,17

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2021	0,18	30,81	0,42	71,88	0,58
		2014-2020	0,15	25,67	0,42	71,88	
		2014-2019	0,27	46,21	0,27	46,21	
		2014-2018	0,03	5,13	0,03	5,13	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)		2014-2021			12,00	60,00	20,00
		2014-2020			12,00	60,00	
		2014-2019			8,00	40,00	
		2014-2018			5,00	25,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	63 620,00	42,50	23 272,00	15,54	149 709,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 141 745,97	35,41	2 377 475,26	26,80	8 871 764,71
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 205 365,97	35,53	2 400 747,26	26,61	9 021 473,71

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2021			7,41	23,78	31,16
		2014-2020			7,41	23,78	
		2014-2019			7,41	23,78	
		2014-2018			7,41	23,78	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2021			7,41	23,78	31,16
		2014-2020			7,41	23,78	
		2014-2019			7,41	23,78	
		2014-2018			7,41	23,78	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2021			7,41	50,77	14,60
		2014-2020			7,41	50,77	
		2014-2019			7,41	50,77	
		2014-2018			7,41	50,77	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	237 864,92	46,79	237 864,92	46,79	508 391,76
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 119 098,77	27,67	896 042,57	22,15	4 044 507,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 060 041,51	35,35	1 060 041,51	35,35	2 998 800,89

M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	12 582 314,83	192,16	5 247 706,55	80,14	6 547 886,42
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	353 438,18	94,25	159 715,25	42,59	375 011,76
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	15 352 758,21	106,07	7 601 370,80	52,52	14 474 597,83

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2021	862 745,07	30,51	862 745,07	30,51	2 827 450,99
		2014-2020	862 745,07	30,51	862 745,07	30,51	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	670 500,00	25,67	647 058,80	24,77	2 611 764,71
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	239 190,04	81,32			294 117,65
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	909 690,04	31,31	647 058,80	22,27	2 905 882,36

Domaine prioritaire 5E

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2021					0,01
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	6 414,60	13,63	6 414,60	13,63	47 058,82
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	82 550,46	100,00	82 550,46	100,00	82 550,46
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	88 965,06	68,64	88 965,06	68,64	129 609,28

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2021					35,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			98,19	110,66	88,73
		2014-2020			98,19	110,66	
		2014-2019			98,19	110,66	
		2014-2018			98,19	110,66	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			98,19	110,66	88,73
		2014-2020			98,19	110,66	
		2014-2019			98,19	110,66	
		2014-2018			98,19	110,66	
		2014-2017			98,19	110,66	
		2014-2016			98,19	110,66	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	40 047 854,52	82,65	20 889 752,08	43,11	48 454 997,92
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 196 654,79	57,59	5 214 903,16	32,66	15 969 012,17
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	49 244 509,31	76,44	26 104 655,24	40,52	64 424 010,09

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Depuis 2021, et à la suite de la dernière modification, la maquette du Programme de Développement Rural de la Guyane s'élève à 154 146 962 euros de FEADER sur un coût total de 178 829 829 euros. En effet, la modification effectuée en 2021, validant la version 13 du PDRG, s'est traduite par des mouvements maquettaires et l'ajout de crédits supplémentaires pour faire face aux conséquences et impacts des crises sanitaire et économique.

Ces dernières marquent toujours négativement le développement des activités agricoles ainsi que la pérennité des petites entreprises exerçant dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation de produits issus de l'agriculture locale. La version 13 du programme a, de ce fait, permis d'apporter des réponses adaptées aux besoins et réalités du territoire.

Modifications du Programme de Développement Rural de la Guyane

- *Version 13*

Faisant suite à la promulgation du Règlement 2020/2220 sur la transition, la période de programmation du PDRG bénéficie de deux années et de crédits supplémentaires.

Il s'agit à la fois de compenser les retards dans la rédaction et la validation du Plan Stratégique National (encadrant la période suivante de programmation) et de générer des conditions favorables à une sortie durable de la crise.

Désormais, dans sa version 13, le programme dispose de deux enveloppes de FEADER :

- le « socle », dont l'objectif principal est de continuer à financer la mise en œuvre des différentes mesures du programme, y compris durant les deux années supplémentaires de la programmation. Depuis juillet 2021, cette enveloppe est égale à 139 744 742 euros (soit une hausse de 27,7 millions d'euros).
- la « relance » ou « EURI », qui vise à créer et renforcer la résilience des bénéficiaires à la suite de la crise sanitaire dont les répercussions sur le secteur agro-forestiers et les zones rurales se font encore sentir. Dans cette optique, 14 402 220 euros ont été mis à disposition des domaines prioritaires 2 (2A, 2C+), 4 et 6 (6B).

Par ailleurs, cette modification permet également d'optimiser la répartition de la maquette (socle), en fonction des réalités du programme et du territoire. Elle traduit ainsi des transferts budgétaires en provenance de mesures et TO peu sollicités, relativement, vers d'autres dont la performance témoigne des véritables besoins des porteurs de projets.

Etat d'avance des réalisations au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, la programmation s'élève à 136 378 451 euros, soit 75% de l'enveloppe totale (FEADER + contreparties).

En effet, le PDRG subventionne 5092 projets depuis 2015, dont 4 814 ont reçu au moins un paiement pour 78 540 071 euros (66,8 millions d'euros de FEADER et 11,8 millions d'euros de contreparties nationales). Le taux de paiement atteint donc 44% de l'enveloppe totale du programme.

A noter que les taux de programmation et de paiement diminuent par rapport à 2020 en raison de l'augmentation de la maquette du PDRG. Cela ne reflète donc pas une baisse de performance dans la mise en œuvre du Programme.

Par ailleurs, l’Autorité de gestion et ses partenaires ont respecté le profil de consommation des crédits, dans la mesure où le seuil de dégage­ment d’office (62 622 665 euros de FEADER payés au 31 décembre 2021) a été atteint sans grande difficulté.

Cela s’explique par la poursuite du plan d’accompagnement déployé en 2020, sur la base d’une collaboration étroite entre l’AG et les services de l’État, dans le but d’absorber l’augmentation des volumes de crédits à certifier et payer, ainsi que pour anticiper la clôture de la programmation actuelle.

Etat d’avancement de la contribution du PDR GUYANE aux domaines prioritaires

La description détaillée de la mise en œuvre de chaque mesure et type d’opération apporte une vision d’ensemble de l’état global d’avancement du Programme sur le territoire.

A noter, les mesures associées aux DP relèvent de contributions prioritaires identifiées à la section 5.2 et/ou dans la section 8 du PDRG. Néanmoins pour la priorité 1 ce ne sont que des contributions secondaires.

Priorité 1 – Favoriser le transfert de connaissances et l’innovation dans les secteurs de l’agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

Cette priorité, déclinée en 3 DP (DP1A, DP1B, DP1C), concerne les mesures : 1, 2 et 16.

La priorité 1 étant considérée comme transversale, aucune mesure n’y contribue de manière directe. Ainsi de nombreux dossiers en faveur de la formation, de l’innovation et du transfert de connaissance ont été programmés et payés en partie ou en totalité, mais affectés en impacts prioritaires au DP2A, bien qu’ils contribuent indirectement également aux DP de la P1. Les mesures 1 (formation), 2 (conseil), et 16 (coopérations) sont liées entre elles, car elles répondent à un besoin de la profession agricole.

En raison de cette transversalité les appels à projet sont lancés de manière simultanée afin de permettre une cohérence dans les actions d’accompagnement entre la formation, le conseil, la coopération.

La **mesure 1** encadre les TO 1.1.1 (formation professionnelle), 1.2.1 (diffusion de connaissances) et 1.2.2 (amélioration des pratiques agricoles).

Au 31/12/2021, le montant payé au titre de cette mesure s’élève 3 289 848,38 euros (dont 2 796 371,12 euros de FEADER), soit 36,3% de la maquette. Cela représente 64 opérations au moins partiellement réalisées, sur un total de 77 projets programmés depuis 2016 – pour 6,7 millions d’euros de FEADER (ou 87% de taux de programmation).

Le décalage entre les niveaux de programmation et de réalisation s’explique principalement par le fait que les opérations soutenues au titre de la mesure 1 sont pluriannuelles (minimum deux ans), et qu’elles ont pâti des crises politiques et sanitaires sur le territoire, en 2017 et 2020.

La performance de la mesure n’est toutefois pas remise en cause : les objectifs opérationnels et financiers seront vraisemblablement atteints d’ici 2025.

La **mesure 2** encadre le TO 2.1.1 (conseils aux entreprises).

Au 31/12/2021, le montant payé au titre de cette mesure s’élève à 627 230,89 euros (dont 533 146,26 euros de FEADER), soit 29,2% de la maquette. Cela représente 24 opérations au moins partiellement réalisées, sur un total de 30 projets programmés depuis 2017 – pour 1,7 millions d’euros de FEADER (ou 92% de taux de programmation).

Cette mesure a rapidement montré ses limites : son déploiement s’est avéré déséquilibré sur le territoire, tandis que les structures bénéficiaires maîtrisaient mal la gestion administrative et comptable des projets subventionnés. Certaines d’entre elles ont eu beaucoup de mal à justifier la réalisation effective des formations et conseils aux entreprises ; ce qui a eu tendance à empirer leurs difficultés financières, étant donné qu’elles se caractérisent par une faible trésorerie et capacité d’avance de crédits.

Pour toutes ces raisons, les opérations programmées dans le cadre du dernier appel à projets, datant de 2018, ont été soldées. Le reste à programmer a, quant à lui, été transféré vers la mesure 1. Cette dernière a été

modifiée afin de rendre les formations individuelles éligibles. Le PDRG continue donc de répondre à la problématique territoriale du manque de formation thématique, sans que soit mise à mal sa performance.

La **mesure 16** encadre les TO 16.1.1 (coopération pour l'innovation), 16.2.1 (RITA), 16.2.2 (projets forestiers innovants), 16.5.1 (animation environnementale), 16.6.1 (animation bois-énergie-biomasse), 16.7.1 (aide aux démarches collectives).

Au 31/12/2021, le montant payé au titre de cette mesure s'élève à 3 185 929,04 euros (dont 2 708 039,68 euros de FEADER), soit 34% de la maquette. Cela représente 17 opérations au moins partiellement réalisées, sur 30 projets programmés – pour 5,8 millions d'euros de FEADER (ou 62% de taux de programmation).

Bien que ses taux de programmation et de réalisation restent relativement moyens, cette mesure fait partie des plus performantes du programme. Les TO 16.1.1 et 16.2.1 ont d'ailleurs été ré-abondés, dans le cadre de la dernière modification de la maquette.

En 2020, le dépôt « au fil de l'eau » de dossiers a été rendu possible, garantissant ainsi la consommation des crédits restant d'ici à 2025.

Priorité 2 – Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Au 31/12/2021, le montant payé au titre de cette priorité s'élève à 36 223 343,93 euros (dont 30,8 millions de FEADER), soit 38% de la maquette.

Cette priorité regroupe trois domaines prioritaires : les DP 2A, 2B et 2C+.

Le **DP 2A** contribue à améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et à faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole.

Le montant payé au titre de ce domaine prioritaire s'élève à 13 573 441,78 euros (dont 11, 5 millions d'euros de FEADER), soit 36% de la maquette ; sachant qu'il bénéficie de 6,9 millions de FEADER supplémentaires depuis la validation de la version 13 du programme.

Six mesures du programme y contribuent, au sein desquelles les TO suivants se caractérisent par des niveaux de performance quelque peu divergents.

Au sein de la **mesure 1** (cf. supra), les TO suivants :

- Le **TO 1.1.1** (formation professionnelle) subventionne 9 projets, pour un total de 988 869,35 euros de FEADER (soit 93% de taux de programmation). Parmi ces opérations, cinq ont reçu au moins un paiement à hauteur de 501 710,96 euros (coût total), ou 40% de taux de réalisation.
Ce TO se caractérise désormais par les retards causés par la crise sanitaires, rendant les actions de formation collective difficiles, voire impossible, à réaliser. Les perspectives d'atteinte des objectifs à 2025 restent toutefois positives : le solde de plusieurs dossiers est prévu pour 2022.
- Le **TO 1.2.1** (diffusion des connaissances) accompagne 21 opérations, pour un total de 1 676 991,98 euros de FEADER (soit 50% de taux de programmation). 12 projets ont été payés au moins partiellement, pour 1 186 381,34 euros (coût total), ou un taux de réalisation de 30%.
A l'instar du TO précédent, le TO 1.2.1 souffre toujours des conséquences de la crise sanitaire : la plupart des opérations soutenues ont bénéficié du rallongement de leur durée de réalisation, impactant ainsi la fréquence des demandes de paiement.
- Le **TO 1.2.2** (information et diffusion de connaissances) concerne, quant à lui, 36 projets, pour un

total de 3 111 333,06 euros de FEADER (soit 94% de taux de programmation). Parmi eux, 21 ont reçu au moins un paiement pour un total de 1 601 756,08 euros (coût total), ou un taux de réalisation de 25%.

Arrivé à saturation en termes de programmation, ce TO bénéficie du transfert des actions relevant de la mesure 2 dans les versions précédentes du PDRG. Seulement, son taux de réalisation souffre encore des conséquences de la crise et s'avère relativement faible. Cela n'impacterait pas nécessairement l'atteinte des cibles à 2025, toutefois.

De manière générale, les bénéficiaires de la mesure 1 font remonter des difficultés communes.

La crise sanitaire a considérablement compromis - voire stoppé - la réalisation de certaines opérations, ce qui a poussé l'AG à les solder aux dates initialement prévues (malgré les sous-réalisations effectives). Il s'agissait d'éliminer les risques de double-financement que pouvait provoquer le chevauchement des périodes de réalisation de projets financés dans le cadre de plusieurs appels à projets.

De même, des problèmes de trésorerie se sont révélés et ont été solutionnés par l'implémentation de cessions de créances, en lien avec les banques : les bénéficiaires concernés ont bénéficié d'avances de trésorerie sur la base d'une convention FEADER.

Pour pallier la fragilité économique des structures émergeant sur cette mesure, l'AG prévoit de lancer un appel à projets, en 2022, dans le but d'assurer une transition vers la mise en oeuvre du PSN 2023-2027. Il est effectivement essentiel de maintenir cette dynamique sur le territoire, et d'éviter une année blanche.

Au sein de la **mesure 2** :

- Le TO 2.1.1 (conseil aux entreprises), cf. supra. L'appel à projet lancé fin 2021 rend éligible les actions dédiées au conseil individuel, ce qui permet de garantir la consommation des crédits restants, tout en s'adaptant aux réalités des bénéficiaires.

Au sein de la **mesure 4** :

- Le TO 4.1.1 (modernisation des exploitations) subventionne 207 projets, pour 10 819 085,7 euros de FEADER (soit 90% de taux de programmation). 129 opérations ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 6 455 996,67 euros (coût total), ou un taux de réalisation de 53,5%. Il s'agit d'un des TO les plus performants du programme, qui a bénéficié de plusieurs ré-abondements dans le cadre des différentes modifications, ainsi que de 1,7 millions d'euros de relance. Cette enveloppe supplémentaire n'impacte pas négativement le taux de programmation du TO. Son taux relativement moyen de réalisation s'explique principalement par les soldes tardifs d'opérations programmées en 2015 ou 2016, ainsi que par les prorogations accordées en compensation de la crise sanitaire. Cet écart devrait se résorber courant 2022.

Au sein de la **mesure 6** :

- Le TO 6.3.1 (dotation petite agriculture) prend en charge 13 projets, pour 144 500 euros de FEADER (soit 28% de taux de programmation). L'ensemble de ces opérations ont fait l'objet d'au moins un paiement, pour un coût total de 250 200 euros, ou un taux de réalisation de 41%. Ce retard de performance est la conséquence du démarrage tardif du dispositif, dont la mise en oeuvre a été limitée par l'irrégularité et l'informalité de la situation de nombreux agriculteurs éligibles. Des efforts sont actuellement déployés pour accompagner et pérenniser la structuration de la filière.

Au sein de la **mesure 16** :

- Le TO 16.1.1 (coopération pour l'innovation) accompagne trois projets, pour 364 863,58 euros de FEADER (soit 99% de taux de programmation sur le socle). Ils ont tous fait l'objet d'au moins un paiement : 515 880,84 euros en coût total, pour un taux de réalisation socle de 58%.
Il est à noter que ce TO bénéficie désormais de 844 870 euros supplémentaires, dans le cadre de la relance, pour garantir une continuité de l'intervention du PDRG jusqu'à 2025 et prendre en compte les différentes crises.
- Le TO 16.2.1 (RITA) subventionne 20 opérations, pour 4 521 402,96 euros de FEADER (soit un taux de programmation de 91%). 13 projets ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 2 414 118,30 euros (coût total), ou 41% de taux de réalisation.
Ce TO bénéficie d'un bond de performance, depuis l'ouverture, en 2020, au dépôt « au fil de l'eau » des projets.

Au sein de la **mesure 21** :

- Le TO 21.1.1 (soutien exceptionnel lié au COVID) permet de soutenir 335 opérations, pour 912 050 euros de FEADER, soit 46% de taux de programmation. 332 de ces projets ont reçu au moins un paiement, à hauteur de 1 064 000 euros, en coût total, ou un taux de réalisation de 45%.
Du fait du caractère temporaire de ce dispositif, ce TO sera clôturé dans la version 13 du PDRG. Bien que ses performances financières aient été relativement faibles (du fait des difficultés liées à l'apport de preuve de perte de chiffre d'affaires), l'objectif opérationnel de ce TO, « nombre de bénéficiaires soutenus », est atteint à 96%.

Le **DP 2B** facilite l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations.

Au 31/12/2021, le montant payé au titre de ce domaine prioritaire s'élève à 5 826 444,39 euros (dont 4 952 477,73 euros de FEADER), soit 26% de la maquette. Cette apparente faiblesse de performance s'explique essentiellement par l'ajout de 4,4 millions d'euros de FEADER sur le socle, dans le cadre de la dernière modification du programme (v13).

Deux mesures contribuent à ce domaine, parmi lesquelles les TO suivants :

Pour la **mesure 4** :

- Le TO 4.3.1 (foncier agricole) subventionne 34 projets, pour 12 739 202,32 euros de FEADER (soit 81% de taux de programmation). 20 d'entre eux ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 4 058 963,27 euros (coût total), pour un taux de réalisation de 22%.
Ces projets sont principalement portés par des collectivités et des établissements publics, dont les calendriers de mise en œuvre sont impactés par les délais administratifs. Leur mise en œuvre est également ralentie par le nécessaire bornage des zones (forêts primaire et secondaire), alors que très peu de professionnels sont disponibles sur le territoire et que les travaux liés sont également soumis aux saisons - en zones marécageuses notamment.
Ce qui explique l'apparent retard dans les réalisations, mais ne remet pas nécessairement en cause l'atteinte des cibles à 2025.

Pour la **mesure 6** :

- Le TO 6.1.1 (dotation jeunes agriculteurs) accompagne 66 projets, pour 2 606 683,52 euros de

FEADER (soit un taux de programmation de 80%), dont 57 ont reçu au moins un paiement. Cela représente 2 004 449,25 euros en coût total, ou un taux de réalisation de 48%.

La performance de ce TO est impactée par l'accès généralement difficile au foncier, spécialement pour les jeunes agriculteurs alors qu'il s'agit d'une condition préalable à l'obtention d'une aide. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture de Guyane est depuis peu en charge de l'accueil et de l'accompagnement des agriculteurs souhaitant bénéficier de la DJA, ainsi que de la pré-instruction de leur dossier. Ce sont des missions relativement nouvelles pour la chambre consulaire : un instructeur a été formé par l'ASP (anciennement en charge de cette compétence) courant 2021. La période de montée en compétences, jusqu'à ce que le dispositif soit optimal, peut donc durer jusqu'à 2022.

Le **DP 2C+** contribue à améliorer la performance économique des exploitations forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

Au 31/12/2021, le montant payé s'élève à 16 823 457,76 euros (dont 14 299 939,1 euros de FEADER), soit 50% de la maquette. Comme les DP précédents, le DP2C+ bénéficie d'une enveloppe supplémentaire de 9,3 millions d'euros depuis 2021.

Quatre mesures contribuent à ce DP, avec les TO suivants :

Pour la **mesure 4** :

- Le **TO 4.3.3** (desserte bois d'œuvre) subventionne 31 projets, pour 11 189 036,32 euros de FEADER (soit 66% de taux de programmation). 21 d'entre eux ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 9 436 170,52 euros (coût total), pour un taux de réalisation de 47%. Ce TO a bénéficié de 6,3 millions de FEADER relance, dans le cadre de la dernière modification. Ce qui explique son taux moyen de réalisation ; ce à quoi s'ajoutent les retards de programmation causés par le blocage, jusqu'en 2020, de la parution du PRFB. Le bénéficiaire unique, l'ONF, tend par ailleurs à avoir quelques difficultés dans le préfinancement de ses projets, d'où un taux de programmation relativement faible au vu des besoins territoriaux en matière de desserte forestière.

Pour la **mesure 7** :

- Le **TO 7.1.2** (gestion durable des forêts) accompagne 9 projets pour 4 659 471,25 euros de FEADER (soit 87% de taux de programmation). 8 opérations ont reçu au moins un paiement, à hauteur de 2 717 200,92 euros en coût total (43% de taux de réalisation). De même, ce TO a bénéficié de 1,2 millions d'euros de FEADER relance supplémentaires. Et, comme pour le TO précédent, l'ONF en est le bénéficiaire unique ; ce qui explique les retards de performance sans pour autant remettre en cause l'atteinte des cibles à 2025. En effet, l'exploitation forestière durable reste un enjeu essentiel pour le développement territorial.

Pour la **mesure 8** :

- Le **TO 8.6.1** (exploitations forestières) prend en charge 10 opérations, pour 3 760 627,20 euros de FEADER – soit un taux de programmation de 86%, pour le socle. 9 projets ont fait l'objet d'au moins un paiement, pour 4 065 653,34 euros en coût total (ou un taux de réalisation de 79% pour le socle). Il est à noter que 1,4 millions d'euros de FEADER relance ont été ajoutés à ce TO, et qu'il a fait l'objet de ré-abondements afin d'absorber les nombreuses sollicitations par les bénéficiaires.

Pour la **mesure 16** :

- Le TO 16.2.2 (projets forestiers innovants) subventionne 2 projets pour 275 000 euros de FEADER et un taux de programmation de 39%. Aucun paiement n'a été réalisé, depuis le début de la mise en œuvre du PDRG, laissant le taux de réalisation à 0%.

Ceci s'explique principalement par le manque historique de structuration de la filière bois sur le territoire. Il n'en reste pas moins que ce TO a bénéficié d'une enveloppe supplémentaire de 475 000 euros de FEADER socle, courant 2021, afin de garantir une continuité durant la période de transition. Le taux de programmation avant cet abondement était de 100%.

Priorité 3 – Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture.

Au 31/12/2021, le montant payé pour le domaine prioritaire 3 s'élève à 2 393 756,26 euros (dont 2 034 692,82 euros de FEADER), soit 26,5% de la maquette ; avec une hausse de 3,6 millions d'euros de FEADER depuis la dernière modification. Ce qui explique le taux relativement faible de réalisation. Cette priorité ne contient qu'un seul domaine prioritaire.

Le **DP 3A** améliore la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles.

Deux mesures contribuent à ce domaine prioritaire avec les TO suivants.

Pour la **mesure 3** :

- Le TO 3.1.1 (systèmes qualité) subventionne 18 projets pour 47 252,34 euros de FEADER, soit un taux de programmation de 37%. 11 opérations ont bénéficié d'au moins un paiement, à hauteur de 16 281 euros (coût total) – ou un taux de réalisation de 11%.

Avec la version 13 du programme et pour assurer une continuité, ce TO s'est vu attribué une enveloppe supplémentaire de 35 mille euros de FEADER socle, ce qui a fait chuter son taux de programmation (et de réalisation). Cet abondement se justifie également par l'augmentation des déclarations de surface ainsi que par le besoin anticipé en matière d'équipements pour les agriculteurs souhaitant s'inscrire dans une démarche de qualité respectueuse de l'environnement. Les projets subventionnés à son titre sont nombreux et sollicitent de petits montants.

Pour la **mesure 4** :

- Le TO 4.2.1 (industries agroalimentaires) accompagne 28 opérations pour 2 745 887,52 euros de FEADER, ou un taux de programmation de 37%. Un total de 2 377 475,33 euros (FEADER + contreparties) a été versé à 20 projets, soit un taux de réalisation de 27%.
- De même, une enveloppe supplémentaire de 3,6 millions d'euros a été attribuée à ce TO avec la version 13 du programme. Il s'agit de permettre la mise en œuvre de projets de transformation et de commercialisation pendant la période de transition. Le taux de réalisation du TO paraît donc faible, mais les objectifs à 2025 seront vraisemblablement atteints malgré le fait que certains des projets

potentiels aient été financés au titre des crédits relance de l'Etat.

Priorité 4 – Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Au 31/12/2021, le montant payé sur cette priorité s'élève à 7 601 370 euros (dont 6 531 324,06 euros de FEADER), soit 53% de la maquette ; sachant qu'elle dispose de 4,8 millions de FEADER en plus depuis 2021.

La priorité 4 regroupe trois domaines prioritaires, qui impactent le PDRG de manière transversales et indifférenciée.

- Le **DP 4A** contribue à restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens.
- Le **DP 4B** vise à améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides.
- Le **DP 4C** prévient l'érosion des sols et améliore la gestion des sols.

Par ailleurs, les mesures et les TO suivants contribuent aux DP4.

Pour la **mesure 4** :

- Le **TO 4.4.1** (investissements agricoles non productifs) subventionne 25 projets, pour 265 221,15 euros de FEADER (soit 69% de taux de programmation). 17 d'entre eux ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 238 656,97 euros (coût total), pour un taux de réalisation de 53%. Ces niveaux de performance sont « négativement » impactés par l'ajout de 179 133 euros de FEADER à l'enveloppe totale de ce TO. Avant l'entrée en vigueur de la version 13 du programme, le taux de programmation atteignait près de 100%. Etant un TO très sollicité par les agriculteurs, l'atteinte des cibles à 2025 est indubitable, d'autant plus que le traitement des demandes de paiement et de solde tend à s'accélérer à l'approche de la clôture.

La **mesure 10** contribue uniquement à la priorité 4. Avec 622 projets programmés pour 1 654 605 euros de FEADER (96% de programmation - socle) et près d'un million d'euros versés aux bénéficiaires, cette mesure est considérablement limitée par les différences calendaires entre les campagnes de financement et le PDRG lui-même.

- Le **TO 10.1.1** (MAE valorisation), le **TO 10.1.2** (MAE sols) et le **TO 10.1.3** (MAE biodiversité végétale), gérés par les Services de l'État, n'ont pas pu accompagner de nouveaux projets en 2021, en raison du manque de disponibilité budgétaire. En effet, la totalité des enveloppes attribuées à ces TO a été programmée, dans le cadre des campagnes quinquennales pour les mesures agroenvironnementales. Les 1,8 millions d'euros de FEADER relance supplémentaires, abondés sur la mesure 10 avec la version 13 du PDRG, ne permettent de subventionner que les campagnes agroenvironnementales d'un an. Il n'en reste pas moins que, au 31 décembre 2021, 978 582,44 euros (dont 831 795 euros de FEADER) ont été versés aux bénéficiaires – amenant le taux de réalisation de la mesure à 48%. Cette performance, apparemment moyenne, s'explique par le caractère pluriannuel des projets subventionnés.

La **mesure 11** aussi ne contribue qu'à la priorité 4. Avec 361 projets programmés pour 1 262 913 euros de

FEADER (50% de programmation) et un peu plus d'un million d'euros versés aux bénéficiaires, la performance de cette mesure semble relativement faible. Mais, ceci s'explique principalement par la hausse de son enveloppe (socle), validée par la version 13 du programme afin d'absorber son succès auprès des porteurs de projets.

- Le TO 11.1.1 (conversion bio) et le TO 11.1.2 (maintien bio), également gérés les Services de l'État (DEAFF), n'ont pas non plus subventionné de nouveaux projets en 2021. A l'instar des TO précédents, la mesure 11 est très sollicitée par les agriculteurs guyanais. En effet, avant l'ajout de 1,2 millions d'euros de FEADER socle (v13 du PDRG), le taux de programmation de la mesure était de 97%.

En 2021, un total de 1 060 041,51 euros (dont 901 035,28 euros de FEADER) ont été versés aux bénéficiaires de la mesure 11 – pour un taux de réalisation de 42% (avec les enveloppes supplémentaires) ou de 81% avant l'abondement de la version 13.

La **mesure 13** ne contribue qu'à la priorité 4, à l'instar des deux mesures précédentes, et ne se déploie qu'à travers un TO.

- Le TO 13.2.1 (ICHN), dont la gestion est aussi sous la responsabilité des Services de l'État, est le TO le plus sollicité de programme, dans la mesure où il permet d'absorber les surcoûts générés par les conditions naturelles en Guyane. 2 202 projets sont programmés, pour 4 330 330 euros de FEADER et un taux de programmation de 78% (alors qu'il atteignait 93% avant l'abondement de 1,6 millions de FEADER socle sur la version 13). 5 247 706,55 euros (dont 4 460 550,57 euros de FEADER) ont été versés aux bénéficiaires sur cette mesure, amenant le taux de réalisation à 80%.

Pour la **mesure 16** :

- Le TO 16.5.1 (animation environnementale) soutient deux projets, portés par des établissements publics, pour 190 300,94 euros de FEADER et un taux de programmation de 60% ; sachant qu'il était de plus 99% avant l'ajout de 168 760 euros de FEADER socle, en prévision de la transition. Une opération a reçu au moins un paiement, à hauteur de 135 758 euros (coût total). Le taux de réalisation du TO est donc de 36%. Les objectifs de performance seront vraisemblablement atteints sur ce TO – au vu des besoins territoriaux et de la hausse constante des déclarations de surfaces ainsi que des projets soutenus sur les mesures surfaciques (conséquences des campagnes de communication et d'animation, subventionnées sur ce TO).

Priorité 5 – Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Au 31/12/2021, le montant payé sur cette priorité s'élève à 736 023,86 euros (dont 625 620,28 euros de FEADER), soit 24% de la maquette ; sachant qu'elles disposent de 1,7 millions de FEADER en plus depuis 2021.

La priorité 5 regroupe deux domaines prioritaires :

Le **DP 5C** permet de faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie.

Le **DP 5E** promeut la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

- Le montant payé au titre du domaine prioritaire DP 5C s'élève à 647 058,80 euros, soit 22 % de la maquette.
- Le montant payé au titre du domaine prioritaire DP 5E s'élève à 88 965,06 euros, soit 69 % de la maquette

Les TO qui compose ce domaine prioritaire sont les suivants : **M04 5C; M04 5E; M06 5C; M10 5E; M16 5C**

Pour la **mesure 6** :

- Le **TO 6.4.1** (exploitation biomasse et bois énergie), sur le DP 5C, subventionne trois projets pour 1 450 953,23 euros de FEADER, soit un taux de programmation de 65%. Ce TO était en sur-programmation avant le ré-abondement de 1,7 millions d'euros de la version 13 du programme. Deux opérations ont bénéficié d'au moins un paiement, à hauteur de 670 500 euros (coût total) ou un taux de réalisation de 26%.

L'atteinte des objectifs de performance de ce TO sont fortement limités par le caractère embryonnaire de la structuration de la filière biomasse sur le territoire. Jusqu'en 2020, le TO 6.4.1 a d'ailleurs souffert d'une ligne de partage poreuse avec le PO FEDER Guyane, qui a tenté de soutenir la filière biomasse – sans succès.

Un bond de performance peut, toutefois, être attendu en fin de programmation : les opérations d'exploitation de biomasse et de bois énergie sont liées aux projets soutenus sur le TO 8.6.1, dont la mise en œuvre est optimale. La modernisation des exploitations forestières implique, effectivement, l'amélioration de l'accès à la ressource bois énergie, qui alimente la filière biomasse sur le territoire.

Pour la **mesure 8** :

- Le **TO 8.2.1** (agroforesterie), sur le DP 5E, prend en charge trois opérations pour un montant total FEADER de 11 070,11 euros (et un taux de programmation de 28%. Une seule d'entre elles a fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 6 414,6 euros (coût total). Le faible de taux de réalisation de ce TO s'explique surtout par la faible structuration du secteur agroforestier guyanais et le manque de connaissances en matière de gestion de projets européens des bénéficiaires. Ces derniers tendent, de plus, à émarger sur d'autres mesures du PDRG, ce qui ralentit d'autant plus leurs remontées de dépenses sur cette thématique.

Pour la **mesure 16** :

- Le **TO 16.6.1** (animation biomasse et bois énergie) subventionne deux projets pour 198 333,33 euros de FEADER et un taux de programmation de 79%. Aucun paiement n'a été réalisé sur ce TO : les deux opérations en cours de mise en œuvre ont été approuvées à la suite d'un appel à projet sur deux ans, datant de 2020. Les premières remontées de dépenses devraient être traitées courant 2022.

Priorité 6 – Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement

économique dans les zones rurales

Au 31/12/2021, le montant payé sur cette priorité s'élève à 31 910 431,85 euros (dont 18 623 867,07 euros de FEADER), soit 49% de la maquette ; avec une hausse de 9,9 millions d'euros de FEADER validée par la version 13 du programme.

Cette priorité ne contient qu'un seul domaine prioritaire.

Le **DP 6B** fait la promotion du développement local dans les zones rurales.

Il concerne les TO suivants.

Au sein de la **mesure 7**, seul le TO 7.1.2 ne contribue pas au DP 6B. En dehors de celui-ci, 53 projets sont accompagnés pour 29 905 001 euros de FEADER (87% de programmation - socle et relance). 20 889 752 euros ont été versés aux bénéficiaires, amenant le taux de réalisation à 62%.

- Le **TO 7.1.1** (plans et schémas de développement) accompagne six projets, pour un montant FEADER de 317 999,85 euros et un taux de programmation de 53%. Ils ont tous reçu au moins un paiement à hauteur de 175 168,17 euros (coût total), pour 25% de taux de réalisation.
Les niveaux de performance de ce TO souffrent du manque d'ingénierie au sein des petites collectivités rurales, bénéficiaires principaux. Une cellule d'appui a été créée par les Services de l'État en 2020, afin de leur proposer un accompagnement technique et administratif pour faciliter leurs demandes de subvention et de paiement.
- Le **TO 7.2.1** (eau potable) subventionne 16 opérations, pour 8 587 552,98 euros de FEADER, et 99% de taux de programmation. Parmi elles, 13 ont bénéficié d'au moins un paiement, à hauteur de 5 618 710,06 euros (coût total) – soit un taux de réalisation de 55%.
Le taux de réalisation de ce TO connaît un léger retard dans la mesure où les bénéficiaires sont des petites collectivités, limitées par un manque d'ingénierie en interne et impactées par la nécessaire saisonnalité des travaux qu'elles mettent en œuvre dans le cadre de ces projets. La cellule d'appui des Services de l'État permet, toutefois, d'accélérer l'implémentation administrative des projets.
- Le **TO 7.2.2** (assainissement) accompagne trois opérations, pour 5 365 542,94 euros de FEADER, et un taux de programmation de 52%. Ils ont tous faits l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 4 374 482,88 euros (coût total) et pour un taux de réalisation de 74%.
Ce TO se caractérise par les mêmes spécificités que le TO 7.2.1.
- Le **TO 7.2.3** (voiries rurales) accompagne cinq opérations pour un montant FEADER de 6 296 668,17 euros, et un taux de programmation de 76%. L'ensemble de ces projets a fait l'objet d'au moins un paiement, pour un coût total de 7 480 266,51 euros et 77% de taux de réalisation.
Les bénéficiaires étant des petites collectivités et – depuis 2020 – les Service de l'État, le rythme de remontée des dépenses est considérablement ralenti par les délais administratifs qui leurs sont propres. L'atteinte des objectifs de performance à 2025 n'est cependant pas remise en cause.
- Le **TO 7.2.4** (électrification) prend en charge 19 projets, pour 4 378 272,81 euros de FEADER, et un taux de programmation de 88%. Parmi ces opérations, 18 ont été au moins partiellement payées, pour un coût total de 2 871 406,34 euros et un taux de réalisation de 49%.
Ce TO connaît une performance relativement importante, du fait du dynamisme de la CCOG qui porte 14 projets – avec l'appui d'EDF.
- Le **TO 7.2.5** (gestion des déchets) n'accompagne qu'un seul projet, pour 31 500 euros de FEADER (7% de taux de programmation). Ce projet est soldé.
La faible performance de ce TO s'explique par la ligne de partage avec le PO FEDER Guyane, sur cette thématique. La plupart des projets répondant à la problématique de la gestion des déchets sur le territoire sont effectivement soutenus au titre du FEDER, dans la mesure où il subventionne les EPCI

alors que le FEADER ne s'adresse qu'aux communes sur ce sujet. Ces dernières ont toutefois transféré la compétence déchets à leur établissement de coopération intercommunale.

- Le TO 7.2.6 (social et médico-social) ne subventionne qu'un seul projet, pour 489 600 euros de FEADER socle, soit un taux de programmation de 63%. Il a reçu un paiement partiel de 332 659,33 euros (coût total) – amenant le taux de réalisation du TO à 36%.

L'AG et ses partenaires ont décidé d'élargir la liste des bénéficiaires éligibles à la CTG, afin de garantir la consommation des crédits et de répondre aux problématiques territoriales en matière d'accès aux soins en zone rurale. Ainsi, en 2021, deux projets de maison de santé (à Apatou et à Papaïchton) ont été programmés sur l'enveloppe relance, pour 4,4 millions d'euros. Le taux de programmation du TO est désormais de 82% (relance).

La **mesure 19** contribue uniquement au DP 6B. Avec 180 projets programmés pour 8 715 318 euros de FEADER (82% de programmation - socle) et un total de 5 214 903,16 euros versé aux bénéficiaires, pour 49% de taux de réalisation, cette mesure fait partie des plus performantes du PDRG.

- Le TO 19.1.1 (préparation LEADER) prend en charge six projets, pour 251 526 euros de FEADER et un taux de programmation de 99% (FEADER socle). Ils ont tous été au moins partiellement payés, à hauteur de 295 667,76 euros (coût total) – soit un taux de réalisation de 95% (FEADER socle). Ce TO, très performant, bénéficie d'une enveloppe relance supplémentaire de 251 480 euros afin de lancer le soutien préparatoire de la programmation 2023-2027 pour les GAL retenu dans le cadre du programme LEADER.
- Le TO 19.2.1 (opérations LEADER) subventionne 157 projets, pour un montant FEADER de 6 162 797,61 euros (82% de taux de programmation). 86 d'entre eux ont reçu au moins un paiement, pour un coût total de 2 842 627,48 euros – soit un taux de réalisation de 32%. Ce retard de paiements s'explique principalement par le besoin en accompagnement et ingénierie exprimé par les GAL, qui montent progressivement en compétence en matière d'animation et d'instruction de projets européens. Ce TO bénéficie d'une enveloppe relance de 2 044 150 euros.
- Le TO 19.3.1 (coopération LEADER) subventionne une opération de coopération administrative, portée par une commune rurale, pour une enveloppe FEADER de 7 765 euros. Cette opération n'a pas encore fait l'objet d'un paiement. Pour pallier cette performance alarmante, le Réseau Rural implémente une stratégie d'information et de sensibilisation des GAL, afin de les encourager à mobiliser ce TO dans leurs projets de développement. Il n'en reste pas moins que l'AG prévoit de transférer une partie de l'enveloppe de ce TO vers le TO 19.2.1, plus performant et davantage sollicités par les EPCI.
- Le TO 19.4.1 (animation et fonctionnement LEADER) accompagne 16 projets, pour 2 293 229,30 euros de FEADER et un taux de programmation de 97,5% (socle). 13 projets ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 2 076 607,92 euros (coût total), pour un taux de réalisation de 75% (socle). Ce TO bénéficie d'une enveloppe relance de 620 441 euros.

Certaines mesures du PDRG sont transversales et participent à plusieurs domaines prioritaires. Leurs TO sont décrits dans les priorités correspondantes mais, à titre indicatif :

- la **mesure 4** accompagne 325 opérations, pour un montant FEADER de 37 758 433 euros et un taux de programmation de 74% (socle). Le montant total versé aux bénéficiaires, 22 509 582 euros, atteint 47% de l'enveloppe totale disponible. Bien que son taux de réalisation reste moyen, cette mesure est

l'une des plus performantes du programme. Certains de ces TO ont été ré-abondés plusieurs fois afin de répondre aux sollicitations des porteurs, et garantir l'adaptation du PDRG aux besoins du territoire.

- la **mesure 6** subventionne 82 projets, pour 4 202 137 euros de FEADER (70% de programmation), et a payé 2 770 508,05 euros (coût total) aux bénéficiaires - avec un taux de réalisation de 39%. Bien que ses niveaux de performance ne soient pas particulièrement alarmants, cette mesure souffre à la fois d'une maîtrise lacunaire de la mise en oeuvre de projets européens, du manque de structuration de la filière bois-énergie et de la durée des parcours DJA (5 ans).

- la **mesure 8** permet la mise en oeuvre de 13 projets, subventionnés à hauteur de 3 771 697 euros de FEADER (85% de programmation - socle). Les bénéficiaires ont reçu un total de 4 072 068 euros, soit un taux de réalisation de 92%. Ainsi, malgré le nombre faible d'opérations accompagnées, la mesure 8 fait preuve d'une performance intéressante ; ce qui annonce la future structuration de la filière agroforestière sur le territoire.

Le nombre de bénéficiaires (O4) pour la mesure 6 – domaine prioritaire 2B :

- Le tableau B1 de la section 11 indique 34. (Alors qu'il était de 48 en 2020 est qu'il s'agit de données cumulatives.)
- Le tableau C.2.1 de la section 11 indique 34
- Le tableau D de la section 11 indique 57
- Le texte de la section 1.c indique : « Le TO 6.1.1 (dotation jeunes agriculteurs) accompagne 66 projets, pour 2 606 683,52 euros de FEADER (soit un taux de programmation de 80%), dont 57 ont reçu au moins un paiement. »

NB : Les tableau B1 et C.2.1 s'implémentent automatiquement

N'ayant pas les moyens d'apporter une réponse immédiate, satisfaisante, se basant sur une méthode de calcul cohérente qui retrace les indicateurs afin de modifier les tableau B1 et C2.1. L'AG propose de revoir cet indicateur lors du prochain RAMO 2022 afin de clarifier les incohérences constatées.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en oeuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Aucun élément

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.f1) ATLSBS

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'ATLSBS à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

Non concerné

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Le plan d'évaluation inter fonds a été validé par la commission ad hoc le 18 mai 2015, puis par le comité de suivi. Il n'a pas été modifié depuis cette occasion.

Cependant, même si les acteurs restent inchangés, le calendrier du plan d'évaluation connaît quelques modifications. Ces dernières proviennent d'une volonté de l'AG de combiner certains travaux d'évaluation afin de réduire les charges de travail et financières qu'elles représentent, ou d'en supprimer certaines, en fonction du rythme de la programmation. C'est le cas pour le FEDER, le FSE, ou encore le PCIA où l'évaluation de mise en œuvre a été renvoyée du fait de son démarrage laborieux.

Concernant le FEADER, aucune évaluation n'a pu être réalisée en 2021 : la validation et la publication du cahier des charges encadrant la commande publique ont été ralenties. Les évaluations, décrites en partie dans le plan d'évaluation du PDR, ont été finalisées courant juillet 2022.

Pour rappel, ces évaluations ont pour but de mesurer l'impact de la mise en œuvre du PDRG sur le territoire. Pour cela, l'emphase est placée sur quatre mesures majeures du programme (pour environ 70% du de l'enveloppe totale), qui impactent les priorités 2, 3, 4, 5 et 6 :

- la mesure 1, transfert de connaissances et actions d'information (article 14)
- la mesure 4, investissements physiques (article 17)
- la mesure 6, développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19)
- la mesure 7, services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (article 20)

Il s'agira de révéler les limites et contraintes territoriales afin de proposer des pistes pour l'amélioration et l'optimisation de l'implémentation du PDRG, à la fois en prévision de la clôture de cette programmation et en anticipation du lancement du PSN 2023-2027. Les évaluateurs mandatés ont donc collecté les données, quantitatives et qualitatives, sur la réalisation des projets subventionnés au titre du FEADER directement auprès des acteurs concernés (bénéficiaires et partenaires de l'AG).

Des pistes d'amélioration se révèlent d'ores et déjà, et seront explicités dans le rapport finale de l'évaluation ainsi que dans le RAMO 2022 :

- L'AG doit, *via* le programme, contribuer à l'amélioration de la structuration des filières clés de développement agricole et forestier en encourageant le maillage des acteurs - de la formation/animation à l'installation et l'exploitation.
- Les lacunes en matière d'ingénierie et de mise en œuvre de projets européens doivent être réduites, aussi bien par un meilleur accompagnement des démarches collectives que par une optimisation du traitement des demandes de subvention et de paiement.
- Les acteurs doivent également être encouragés à rechercher et mettre en place des synergies, qu'elles soient stratégiques (échanges de bonnes pratiques, mutualisation des moyens humains et équipements) ou opérationnelles avec, par exemple, la construction de réserves stratégiques de bois d'œuvre.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Aucune évaluation n'a été réalisée en 2021.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les ressources affectées à l'évaluation sont décrites dans les moyens de mise en œuvre du plan d'évaluation. Deux ETP sont normalement dédiés au suivi et à l'évaluation de tous les programmes européens gérés par la CTG, bien qu'un seul poste ne soit pourvu.

L'AG a ponctuellement recours à un appui externe, dans le cadre de commandes publiques pour la mobilisation d'une aide à la mise en œuvre, dans le but de réaliser des évaluations nécessitant une expertise précise.

Quant aux outils de suivi du PDR identifiés dans le plan d'évaluation, on constate que l'Observatoire des programmes de développement rural (ODR) a été progressivement mis à disposition des autorités de gestion. Cependant, comme indiqué dans le plan d'évaluation, les données fournies par l'ODR ne sont pas toujours suffisantes pour éclairer la diversité des situations et des indicateurs spécifiques à la Guyane.

C'est la raison pour laquelle des outils de suivi ont été mis en place localement, en lien direct avec OSIRIS. Il s'agit :

- Des tableaux de suivi des indicateurs par TO en fonction de leur DP, mis en place suite à l'évaluation de mise en œuvre du PDRG2 en 2017.

Ils sont complétés directement par les agents instructeurs concernés au PAE et à la DEAAF. Des sessions d'informations ont été menées auprès des agents à cette époque pour permettre leur rapide prise en main. Ces entrevues ont également permis de tester leur opérabilité et d'y apporter des améliorations au fil de l'eau.

Ces outils sont opérationnels depuis 2019 mais force est de constater que leur appropriation n'est pas complète auprès de tous les services, notamment en raison d'un manque de formation continue au cours de l'année 2020 en lien avec le manque d'effectifs et d'un turn-over important des agents instructeurs qui nécessite une réappropriation systématique des outils et des procédures.

Ainsi, le recueil des indicateurs nécessaires au suivi du programme est encore chronophage et reste perfectible. Suite à ces constats, le service suivi-évaluation a entrepris début 2019 un travail de rédaction de « fiches procédures » dédiées au recueil des indicateurs à destination des instructeurs et des pilotes pour garantir une traçabilité des informations et une appropriation plus aisée de ce travail (fiches informatives sur les principes et l'organisation du suivi-évaluation, fiches de procédures « du recueil à la saisie des indicateurs », fiches contacts personnes ressources aides à l'évaluation, fiche échéancier RAMO pour anticiper au mieux le recueil des données, fiche procédures des appels d'offres, appels à manifestation d'intérêt et appels à projets).

- Des tableaux de reporting pour tous les fonds sont gérés par les pilotes des programmes. Ils sont actualisés toutes les 6 semaines avec les données d'instruction et de paiement à jour. Ils permettent de suivre au jour le jour l'avancement du programme, l'atteinte du Dégagement d'Office (DO), l'état d'avancement du cadre de performance et génèrent des analyses graphiques visuelles utiles au partage et à

l'analyse rapide de ces données.

- Le guide de l'évaluation à l'attention du grand public a été mis en ligne sur le site Europe en Guyane. Ce document explique aux potentiels bénéficiaires les liens entre PI/ DP/ TO.

Sur le plan technique, le paramétrage des outils OSIRIS s'est achevé progressivement au cours de l'année 2018. En 2020 les derniers DDMO ont été finalisés par l'ASP.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Aucune évaluation n'a été réalisée en 2021.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

1. Une mise en oeuvre limitée par de nombreux changements

La fermeture de la mesure 21 a impliqué le départ d'un instructeur FEADER, ce qui eu pour conséquence une réorganisation du service instructeur (au Pôle Affaires Européennes). Ce dernier a également été impacté par le départ d'une instructrice, en juillet 2021, qui n'a pu être remplacée qu'en mars 2022.

Par ailleurs, la création du poste d'un second chargé d'appui juridique FEADER au sein du Service Qualité Contrôle du Pôle Affaires Européennes de la CTG (prévue pour le quatrième trimestre 2021) n'a abouti qu'en mars 2022.

Du côté des Services de l'Etat, plusieurs agents ont quitté la DEAAF sans être immédiatement remplacés, tandis qu'une période de latence a nécessairement accompagné leur départ et la prise de poste de leur successeur.

Il n'en reste pas moins que l'AG se prépare au transfert d'ETP en provenance de la DEAAF, qui va arrêter d'instruire les mesures non surfaciques au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, le PDRG a connu, de nouveau, une modification fondamentale dans sa maquette FEADER (avec la hausse du socle et l'ajout des enveloppes relance). Sa treizième version a été validée huit mois après la v12 qui, elle-même, est entrée en vigueur trois mois après la version 11 du programme. Les outils de suivi et de mise en oeuvre, ainsi que le fonctionnement du PDRG sur le territoire, se sont donc vus modifiés autant de fois - ce qui a pu créer des confusions aussi bien au sein des services qu'auprès des bénéficiaires. Par exemple, quatorze documents de mise en oeuvre ont été mis à jour ou modifié, en 2021 (pour les TO 4.1.1, 4.4.1, 7.2.1, 7.2.2, 7.2.3, 7.2.4, 7.2.5, 7.2.6, 8.6.1, 16.1.1, 19.2.1 pour l'ensemble des GAL, 19.4.1 et 20.1.1).

C'est pour cela que des efforts supplémentaires ont été déployés en matière de communication et d'accompagnement, tandis que l'AG s'est souvent rapprochée de ses partenaires - notamment, l'ASP et la DEAAF - afin d'optimiser et de fluidifier les procédures de modifications.

Sur ce dernier point, la Direction Pilotage du PAE a multiplié et systématisé les échanges avec le rapporteur géographique du programme à la Commission Européenne, dans le but de garantir l'exactitude ainsi que la cohérence des données et de réduire les délais de validation des modifications.

2. Une accélération des paiements et de la programmation

Ces efforts constants pour l'implémentation et le maintien de procédures ont permis de significativement accélérer l'instruction et les paiements des dossiers.

Ainsi, entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, le nombre de projets programmés et les paiements effectués aux bénéficiaires ont augmenté de 60% et de 41%, respectivement ; tandis que le seuil de dégageement d'office a été atteint sans de trop grandes difficultés. Ceci est également le résultat d'une stratégie effective déployée au sein du service instructeur du PAE, en lien avec la Direction Pilotage et la DEAAF, grâce à laquelle les projets sont étudiés au cas par cas et priorisés si nécessaire. En effet, une réunion de suivi et de priorisation des projets, dite réunion "DO", est organisée une fois par mois durant le premier semestre de l'année, puis deux fois par mois à partir de septembre. Il s'agit de présenter les projets en cours d'instruction, d'en anticiper les éventuels obstacles afin d'éviter le dégageement d'office et de

garantir le traitement optimal des demandes de paiement.

L'accélération de l'instruction des demandes de subvention et de paiements est également le résultat du perfectionnement des relations partenariales, entre l'AG, les services métiers CTG, les bénéficiaires, la DEAAF et l'ASP, avec :

- la mise en place de réunions « plans de financement » avant les comités de programmation afin de vérifier en amont les taux de cofinancement attribués à chaque TO et suivre au plus près les dépenses prévues et réalisées ;
- le maintien des réunions de suivi programmation LEADER, en lien avec les GAL
- un accompagnement ad hoc de la part des pilotes et instructeurs FEADER, disponibles sur demande pour les bénéficiaires et les GAL, afin de travailler à lever les points bloquants sur les projets et les stratégies de développement local
- la participation systématique du PAE aux comités stratégiques sectoriels (COSDA, CP GAL, Comité de Programmation Europe, Comités technique, etc.), en lien avec le développement agricole et rural ainsi qu'avec la mise en oeuvre du PDRG sur l'ensemble du territoire.

En conclusion, la mise en oeuvre du PDRG a certes été impactée par les crises et changements récents, mais les services ont tout mis en oeuvre afin de maintenir et d'optimiser l'instruction et les paiements des dossiers.

3. Des incohérences dans le suivi et le report des ordres de reversement

L'AG rencontrent des difficultés quant à la restitution des données de paiement à la Commission Européenne, dans le cadre des RAMO. Les annexes financières annuelles, construite sur la base de données ASP et auxquelles doivent correspondre les montants payés par mesure et domaine prioritaire, ne sont pas en cohérence avec le suivi comptable de l'AG, lui-même également fondé sur des données ASP (extractions OSIRIS).

En effet, les déclarations de dépenses trimestrielles, transmises par l'ASP à la CE, ne correspondent pas systématiquement à la réalité de l'exercice comptable concerné : certaines mesures font l'objet d'ordres de reversement - dûs à des défaillances de la part de bénéficiaires - qui ne semblent pas être reportés dans les déclarations de dépenses trimestrielles adéquates.

Les extractions OSIRIS RDR07 - dossiers payés ne prennent effectivement pas en compte ces ordres de reversement. Pour cela, l'AG s'est déjà rapprochée de l'ASP Guyane afin d'avoir plus de visibilité sur les lignes où des montants auraient été recouverts, des éléments de réponse ont été apportés mais ils restent insuffisants. Elle reste donc dans l'attente de compléments.

Les chiffres présentés pour ce RAMO 2021 sont uniquement basés sur le suivi que l'AG a pu objectiver, sur la base des instructions VAL OSIRIS et de son propre système de monitoring.

Pour pallier ces incohérences, l'AG travaille d'ores et déjà à lever les sources de déperdition d'information entre les paiements et les éventuels recouvrements, ainsi qu'entre les paiements effectifs retracés par VAL OSIRIS et ceux déclarés par l'ASP à la CE.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total RDP financier allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	154 146 962,00	11,41	5,55

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total RDP financier allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	154 146 962,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	154 146 962,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] EAFRD + EURI funding	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

La déclinaison du RRN en Guyane s'est traduite par la mise en place d'un réseau d'acteurs qui participent au développement durable des territoires ruraux guyanais. Il s'agit d'un dispositif, le Réseau Rural Guyane (RRG), permettant de créer un terrain propice aux échanges durables entre les acteurs du monde rural. Ce réseau est animé *via* un ETP, coordinateur du RRG et référent régional du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) ainsi que du Partenariat Européen pour l'Innovation Agricole (PAI AGRI). Ses missions sont les suivantes :

- Faciliter le dialogue entre acteurs et valoriser les bonnes pratiques locales
- Stimuler et faciliter l'émergence de projets adaptés aux besoins du territoire
- Assurer l'articulation et la mise en réseau des initiatives locales ainsi que la diffusion des réalisations
- Assurer les relations avec le RRN, les autres réseaux nationaux ainsi que les partenaires français et européens
- Appuyer les Groupes d'Action Locale du LEADER

Le Réseau Rural Guyane est ainsi piloté par une Cellule d'Animation, portée par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). La Cellule Animation du RRG s'assure que l'ensemble des acteurs du développement rural et agricole apportent leurs contributions et/ou participent aux différentes actions déployées. Ainsi, un large panel de partenaires intervient dans sa mise en œuvre : acteurs publics, chambres consulaires, enseignants et formateurs, chercheurs et experts, organisations professionnelles, acteurs socio-économiques, associations, etc.

Le RRG est fondé sur trois instances complémentaires :

- La CTG est l'instance décisionnelle
- Le Comité du Réseau est l'instance consultative. Il est composé de structures déployées dans le même champ d'activité
- Le Séminaire de Réseau, qui rassemble l'ensemble des acteurs du Réseau et du monde rural.

Cette structuration permet de garantir un appui exhaustif à la réalisation d'études et de projets ruraux/agricoles, de participer aux frais liés à la mise en réseau des acteurs, d'accompagner le suivi et l'évaluation de projets et de participer aux actions sectorielles d'information et de communication. Ainsi, le RRG favorise activement la circulation et la diffusion des informations utiles au développement de projets sur les territoires ruraux. Il vient également en appui aux initiatives locales et contribue à l'accompagnement des porteurs de projets, aussi bien dans le cadre des Groupes d'Action Locale que pour l'implémentation d'innovations répondant directement aux besoins de la Guyane. En tant que tel, le RRG est actif depuis 2018 et s'adapte aux évolutions territoriales, en matière de structuration et d'outils d'accompagnement ou de financement.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Un ralentissement conjecturel

L'année 2021 n'a pas été aussi dynamique que 2020, notamment en raison de la reprise épidémique en début d'année. Par ailleurs, l'animatrice du réseau rural a eu des problèmes de santé en milieu d'année, puis a finalement quitté son poste en fin d'année.

L'animation du réseau rural Guyane (RRG) a néanmoins pu travailler sur des projets d'envergure territoriale et participer à des groupes de travail multipartenaires et interterritoriaux comme le projet CAMBIONET.

Le Réseau Rural s'est adapté aux conditions sanitaires pour poursuivre les contacts avec les partenaires en réalisant des visio-conférences et en poursuivant les échanges régulièrement (email, téléphone etc.). Quand cela a été possible, des groupes de travail ont été organisés en présentiel.

Les échanges autour de la sécurité/résilience alimentaire se sont poursuivis, ainsi que les travaux sur la capitalisation de l'information et de la bibliographie technique agricole.

Entre août et novembre 2021, l'animation réseau rural a accueilli une stagiaire, en partenariat avec la chef de projet coopération de la CTG. L'objet du stage était de capitaliser les informations disponibles sur la coopération, recenser les outils financiers disponibles en Guyane et produire un guide destiné aux porteurs de projet (action 3). Voici le visuel du guide, il reste à finaliser quelques éléments.

Toutefois, en dehors du contexte de mise en œuvre difficile, la principale difficulté réside dans le fait que le Réseau Rural ne prévoit qu'un seul poste alors que les besoins de mise en réseau, d'ingénierie ou encore de communication sont importants. Le « métier » d'animation/coordination réseau rural doit être discuté car ce sont des postes très transversaux qui touchent à la mise en réseau, l'animation, la vulgarisation et la communication.

Enfin, coupler l'animation réseau rural avec l'animation RITA/PEI ajoute une dimension technique à la mission d'animation. Il est donc nécessaire de s'interroger sur l'envergure attendue pour cette animation.

Une année 2021 malgré tout active

Ci-après la liste des événements multi-acteurs organisés, courant 2021. Les groupes de travail Réseau Rural sont ponctuels mais abordent des sujets de fond. L'essentiel des activités du RRG porte sur le travail préparatoire, les échanges quotidiens et la diffusion d'informations. La mobilisation des acteurs vient souvent pour valider des propositions et donner suite à ce travail de fond.

La liste suivante ne rend donc pas compte des rendez-vous individuels (physiques, téléphoniques ou en visio-conférence), ni même des échanges électroniques, qui participent de fait à l'avancement des différentes actions.

Pour rappel, les actions du RRG :

- Action 1 - Communication et information
- Action 2 - Accompagnement des territoires ruraux
- Action 3 - Coopération
- Action 4 - Innovation agricole

Dates

Objet

Actions concernées

11/01/2021		
22/02/2021	Réunions techniques sur le projet de plateforme Aides territoires	Actions 1 et 2
16/03/2021		
09/04/2021		
Février 2021	Participation aux comités du Réseau Rural National en visioconférence en 2021 (en marge du salon de l'agriculture)	
02/03/2021	Réunion en plénière co-animée avec le SALIM sur les aides à l'alimentation	Action 2
22/03/2021	Groupe de travail sur la capitalisation et valorisation des ressources documentaires du secteur agricole	Actions 1, 2, 3 et 4
14/04/2021	Groupe de travail technique – Aides territoires en Guyane avec les opérateurs techniques du territoire	Actions 1 et 2
12/05/2021	Groupe de travaille avec la DEAAF sur les actions de partenariat à mettre en œuvre sur la question alimentaire (SALIM et SEAF) et aides territoire	Actions 1 et 2
13/05/2021	Réunion Technique avec le Pôle agro-alimentaire de l'Ouest Guyanais	Action 2
21/05/2021	1 webinaire* organisé sur le biomimétisme	Action 4
25 et 26 mai	Organisation d'une rencontre inter GAL en visio-conférence – thématique tourisme durable/écotourisme	Actions 2 et 3
Juin 2021	Participation au groupe de travail sur les outils d'ingénierie financière	Action 2
03/06/2021	Présentation du dispositif Aides Territoire lors de la rencontre mensuelle des acteurs économiques de Guyane	Actions 1 et 2
02/06/2021	Groupe de travail avec l'OFB concernant l'organisation d'un séminaire conjoint sur l'alimentation durable et l'éco-tourisme	Action 2
21/09/2021		
15/06/2021	Participation au groupe de travail sur les risques liés aux métaux lourd dans l'agriculture	Action 2
24/06/2021	Participation au groupe technique Animation PEI	Action

4

06/07/2021 PAC Action 2	Participation au groupe de travail Nouvelle	
27/07/2021 alimentation	Groupe technique Action 2	
20/09/2021 Guyane	Groupe de travail sur l'écotourisme/ tourisme durable en	Action 2
22/09/2021 FEADER	Participation au groupe de travail nouvelle programmation	Actions 2 et 4
28/09/2021 RUP	Présentation des actions réseau rural au comité de suivi	Action 1
9/11/2021 RITA	Comité de suivi Action 4	

Des comités de pilotage du Pôle Agricole à Maripasoula ainsi que plusieurs groupes de travail et réunion (dans le cadre du projet CAMBIONET) ont également été organisés durant l'année.

L'année 2021 s'est donc focalisée sur les thématiques de l'alimentation durable, la diffusion d'information par la mise en place d'une plateforme Aides-Territoires Guyane. Ce projet a nécessité l'organisation de nombreuses réunions techniques avec la cellule ANCT, mais aussi localement avec les techniciens agricoles et financeurs pour valider l'opportunité du projet.

Second sujet majeur traité dans l'année est la notion d'éco-tourisme / tourisme durable en Guyane. Le sujet à fait l'objet de plusieurs réunions préparatoires avec le comité du tourisme et le Parc amazonien de Guyane puis d'une rencontre Inter-GAL.

Enfin, tout au long de l'année, l'animation Réseau rural Guyane participe aux réunions des animateurs des réseaux ruraux et aux comités de suivi RITA.

Les actions de communication du Réseau Rural ont par ailleurs permis de maintenir un lien avec les partenaires et bénéficiaires :

- Des vidéos de certains projets d'innovation ont été réalisées (prise de vue et montage)
- Deux lettres d'information du Réseau Rural ont été éditées en janvier 2021 et juin 2021.
- Mailing liste : envoi régulier d'informations a plus de 160 contacts.
- Les logos sont systématiquement apposés sur tous les supports du RRG : feuille d'émergence, power point, compte rendu, signature de mail etc.
- Des cartes de visite ont été imprimées et sont diffusées régulièrement
- Une plaquette de communication du Réseau Rural a été réalisée et est diffusée régulièrement
- La page régionale sur le site national du Réseau rural National a été mise à jour
- Des goodies ont été créés (cahier, crayon et sac)

Et, l'année 2021 a vu le démarrage des travaux pour la programmation 2021-27. L'animation régionale Réseau rural a pris part aux différents échanges pour faire remonter des besoins et problématiques des

territoires ruraux.

*<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/videotheque/webinaire-le-biomimetisme-concepts-et-contextes-reseau-rural>

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Stratégie globale

Une stratégie globale de communication intitulée « démystifier les fonds européens, levier de développement du territoire » qui concerne l'ensemble des programmes européens (PDRG FEADER, PO FEDER/FSE, PO FEAMP, PCI Amazonie, PO FSE ETAT et le volet régional du PO national IEJ) a été mise en place afin d'assurer leur publicité.

Cette communication permet de démystifier les fonds européens en développant la proximité à travers la sensibilisation, l'information, et l'accompagnement des porteurs de projets, des bénéficiaires, des partenaires, et plus largement des citoyens. Ses objectifs sont :

- Détecter et faire émerger des projets éligibles
- Informer et accompagner les porteurs jusqu'au dépôt de leur projet (*sans montage de dossiers*)
- Informer et sensibiliser sur les acteurs pouvant les accompagner dans la réalisation de leur projet

La Stratégie Communication pour Le FEADER

La communication sur le PDRG est délocalisée afin de développer de la proximité avec les cibles. Il s'agit de se rendre auprès des bénéficiaires potentiels des communes rurales en mettant en place des sessions d'information y compris dans les communes isolées telles que Grand-Santi et Maripasoula.

Le Service Animation et Communication (SAC) est souvent associé lors des visites sur place afin d'expliquer les mesures de communication et de publicité obligatoire (panneau à l'entrée des parcelles fourni gracieusement par le PAE, logos sur les équipements financés, etc.), d'apporter du conseil mais également de recueillir des témoignages de bénéficiaires afin de valoriser les projets financés.

Comme chaque année, le SAC s'assure de :

- Valoriser les projets dont les objectifs sont multiples, dans une optique de capitalisation et de valorisation (en faire des exemples de réussite et démontrer l'impact durable et transversal de l'attribution des fonds sur le territoire)
- Communiquer sur les appels à projets, qu'ils soient lancés par l'AG ou par ses partenaires
- Développer la proximité en rapprochant systématiquement la CTG et son Pôle Affaires Européennes des territoires, bénéficiaires et porteurs potentiels

En termes de communication, l'année 2021 s'est traduite par une réappropriation - par le SAC - des réseaux sociaux du Pôle Affaires Européennes. Les informations sur les fonds européens, la mise en oeuvre des

programmes et l'UE se sont donc avérées à la fois plus régulières et plus adaptées aux usages numériques actuels.

Par ailleurs, pour le FEADER et le PDRG spécifiquement, le SAC - appuyés par les différents services et partenaires - s'est assuré de communiquer sur les points suivants en 2021 :

- Le volet régional du PSN, avec l'organisation de sessions d'informations sous la forme de trois ateliers thématiques (forêt/environnement, développement rural et agriculture)
- Actions LEADER (appels à projets, concours gagné par un projet GAL de l'Ouest)
- Appels à projets FEADER socle et relance
- Annonces et appels à projets des partenaires du PDRG
- Ouvertures de postes au PAE ou au sein des services partenaires
- Communications sur les différents comités techniques, stratégiques ou européens

Les Moyens Dédiés A La Communication (Humains /Techniques/ Financiers)

Le service communication compte trois agents et un responsable, depuis juillet 2020. Ces ETP sont financés, en interfonds, sur une enveloppe AT.

Ces chargés de mission (communication et/ou animation) sont par ailleurs appuyés par un prestataire externe, pour la mise en ligne, gestion et la maintenance des site internet et pages de réseaux sociaux.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			3,83	34,40	11,13
		2014-2020			3,40	30,54	
		2014-2019			2,41	21,65	
		2014-2018			0,91	8,17	
		2014-2017			0,40	3,59	
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021					98,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018			8,00	8,16	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021			1 230,00	112,02	1 098,00
		2014-2020			1 030,00	93,81	
		2014-2019			1 030,00	93,81	
		2014-2018			1 030,00	93,81	
		2014-2017			251,00	22,86	
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	3,62	60,23	3,62	60,23	6,01
		2014-2020	1,84	30,62	1,84	30,62	
		2014-2019	1,50	24,96			
		2014-2018	0,98	16,31	0,98	16,31	
		2014-2017	0,18	3,00	0,18	3,00	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	30 350 775,68	80,16	14 617 275,00	38,61	37 863 481,21
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	8 193 112,29	90,31	3 289 848,38	36,26	9 071 728,24
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			501 710,96	40,12	1 250 470,59
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2021			1 230,00	112,02	1 098,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	640 513,99	29,84	627 230,89	29,22	2 146 705,88
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2021			2 176,00	8 059,26	27,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	14 290 816,55	88,69	6 455 996,67	40,06	16 113 947,87
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			10 087 494,80	40,06	25 178 043,55
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			6 455 996,67	40,06	16 113 947,87
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			217,00	72,33	300,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	250 200,00	40,90	250 200,00	40,90	611 764,71
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			250 200,00	40,90	611 764,71
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			59,00	98,33	60,00
M16	O1 - Total des	2014-2021	4 833 132,85	63,88	2 929 999,06	38,72	7 566 393,33

	dépenses publiques						
M21	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 143 000,00	91,08	1 064 000,00	45,22	2 352 941,18
M21	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021					350,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2021	0,95	56,91	0,57	34,14	1,67
		2014-2020	0,80	47,92	0,80	47,92	
		2014-2019	0,73	43,73	0,73	43,73	
		2014-2018	0,65	38,94	0,65	38,94	
		2014-2017	0,50	29,95	0,50	29,95	
		2014-2016					
		2014-2015	0,12	7,19			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	14 926 016,83	65,81	5 932 212,52	26,15	22 681 756,30
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	10 761 968,83	58,27	4 058 963,27	21,98	18 470 588,24
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			4 058 963,27	21,98	18 470 588,24
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	4 164 048,00	98,88	1 873 249,25	44,48	4 211 168,06
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			1 873 249,25	44,48	4 211 168,06
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			1 873 249,25	44,48	4 211 168,06
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			34,00	34,00	100,00

Domaine prioritaire 2C+

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2C+	Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)	2014-2021			18 178 675,53	91,30	19 910 852,94
		2014-2020			13 276 890,64	66,68	
		2014-2019			8 623 106,40	43,31	
		2014-2018					
		2014-2017			6 240 734,79	31,34	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	24 968 241,09	73,26	16 737 856,41	49,11	34 081 441,17
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	17 063 912,98	85,70	9 379 281,40	47,11	19 910 852,94
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			9 379 281,40	47,11	19 910 852,94
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 271 062,33	51,78	3 196 706,96	50,60	6 317 647,06
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			8,00	61,54	13,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	4 198 801,78	63,17	4 065 653,32	61,16	6 647 058,82
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			4 065 653,32	61,16	6 647 058,82
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	434 464,00	36,03	96 214,73	7,98	1 205 882,35

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2021	0,18	30,81	0,42	71,88	0,58	
		2014-2020	0,15	25,67	0,42	71,88		
		2014-2019	0,27	46,21	0,27	46,21		
		2014-2018	0,03	5,13	0,03	5,13		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)	2014-2021				12,00	60,00	20,00
		2014-2020				12,00	60,00	
		2014-2019				8,00	40,00	
		2014-2018				5,00	25,00	
		2014-2017						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 205 365,97	35,53	2 400 747,26	26,61	9 021 473,71	
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	63 620,00	42,50	23 272,00	15,54	149 709,00	
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			3,00	8,57	35,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 141 745,97	35,41	2 377 475,26	26,80	8 871 764,71	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			3 169 967,01	26,80	11 829 019,61	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			20,00	66,67	30,00	

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			7,41	23,78	31,16	
		2014-2020			7,41	23,78		
		2014-2019			7,41	23,78		
		2014-2018			7,41	23,78		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021				7,41	23,78	31,16
		2014-2020				7,41	23,78	
		2014-2019				7,41	23,78	
		2014-2018				7,41	23,78	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2021				7,41	50,77	14,60
		2014-2020				7,41	50,77	
		2014-2019				7,41	50,77	
		2014-2018				7,41	50,77	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	15 352 758,21	106,07	7 601 370,80	52,52	14 474 597,83	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	237 864,92	46,79	237 864,92	46,79	508 391,76	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			264 294,36	46,79	564 879,73	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			17,00	73,91	23,00	
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 119 098,77	27,67	896 042,57	22,15	4 044 507,00	
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021					4 544,00	
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 060 041,51	35,35	1 060 041,51	35,35	2 998 800,89	

M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			49,00	2,01	2 437,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			2 018,00	194,79	1 036,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	12 582 314,83	192,16	5 247 706,55	80,14	6 547 886,42
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021					7 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	353 438,18	94,25	159 715,25	42,59	375 011,76

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2021	862 745,07	30,51	862 745,07	30,51	2 827 450,99
		2014-2020	862 745,07	30,51	862 745,07	30,51	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	909 690,04	31,31	647 058,80	22,27	2 905 882,36
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	670 500,00	25,67	647 058,80	24,77	2 611 764,71
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			862 745,07	30,51	2 827 450,99
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			2,00	50,00	4,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			2,00	50,00	4,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	239 190,04	81,32			294 117,65

Domaine prioritaire 5E

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2021					0,01
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	88 965,06	68,64	88 965,06	68,64	129 609,28
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	6 414,60	13,63	6 414,60	13,63	47 058,82
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			6 414,60	13,63	47 058,82
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021					393,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	82 550,46	100,00	82 550,46	100,00	82 550,46
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021					173,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2021					35,00	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2021				98,19	110,66	88,73
		2014-2020				98,19	110,66	
		2014-2019				98,19	110,66	
		2014-2018				98,19	110,66	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2021				98,19	110,66	88,73
		2014-2020				98,19	110,66	
		2014-2019				98,19	110,66	
		2014-2018				98,19	110,66	
		2014-2017				98,19	110,66	
		2014-2016				98,19	110,66	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	49 244 509,31	76,44	26 104 655,24	40,52	64 424 010,09	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	40 047 854,52	82,65	20 889 752,08	43,11	48 454 997,92	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			6,00	50,00	12,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2021			17 251,00	15,26	113 055,00	
M07.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			47,00	56,63	83,00	

M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 196 654,79	57,59	5 214 903,16	32,66	15 969 012,17
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2021			83 000,00	110,67	75 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2021			5,00	100,00	5,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			295 667,76	53,61	551 480,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			2 842 627,48	24,88	11 426 502,94
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021					605 882,35
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			2 076 607,92	61,34	3 385 146,88

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP003	Annexe financière (systèmes)	22-09-2022		Ares(2022)6645056	534069820	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP003_fr.pdf	27-09-2022	n0020pi2
RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2021 RESUME CITOYEN	Résumé à l'intention des citoyens	26-09-2022		Ares(2022)6645056	153627875	RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2021 RESUME CITOYEN	27-09-2022	n0020pi2

